

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 avril 2023 à 19 h
465, avenue du Mont-Royal Est**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la ville
Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère de la ville
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, maire de l'arrondissement
Madame la conseillère Laurence Parent, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Sterlin, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Brigitte Grandmaison, Directrice d'arrondissement
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement
Monsieur Stéphane Cloutier, directeur des Services administratifs/des Relations
avec les citoyens/des Communications et du Greffe
Monsieur Jean-François Morin, directeur du développement du territoire et des
études techniques
Madame Lyne Olivier, directrice de la culture, des loisirs, des sports
et du développement social
Monsieur François Doré, directeur des travaux publics

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h 03.

CA23 25 0054

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 avril 2023.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 avril 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA23 25 0055

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 mars 2023.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 mars 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

10 - Période de questions et requêtes du public.

Inscription à la période des questions		
Requérant(e)	Membre visé	Sujet
Pagé, Raymond	M. le maire	Sécurité routière sur la rue Saint-Hubert
Savard, Geneviève	M. le maire	Sécurité routière sur la rue Saint-Hubert
Gareau, Louise	M. le maire	Sécurité routière sur la rue Saint-Hubert
Prud'homme, Michel	M. le maire	Émission des permis de rénovation
Granjon, Denis	M. le maire	Sécurité routière sur la rue Chambord
Herbert, Jessy	M. le maire	Contracteurs engagés par la Ville pour des travaux
Lemieux, Daniel	M. le maire	Sécurité routière sur la rue de Bullion
Desforges, Louise	M. le maire	Changement du sens de la rue Saint-André
Mme Gameau, P.	M. le maire	Location à court terme
Poulin, Louis-Pierre	M. le maire	Terrain de basketball
Pagé, Raymond	M. le maire	Sécurité routière sur la rue Saint-Hubert
Savard, Geneviève	M. le maire	Sécurité routière sur la rue Saint-Hubert
Questions reçues via le formulaire disponible en ligne		
Requérant(e)	Membre visé	Question
Anonyme	M. le maire	<p>Après plusieurs plaintes téléphoniques, au 311, pour le bruit incessant causé par un Resto Bar au 500 de la rue Rachel est (Name On The Way) , je n'ai toujours pas satisfaction. Comment un permis de Resto Bar peut il être transformé en discothèque par la seule volonté du propriétaire, le problème existe depuis plus de 12 ans.</p> <p>Les propriétaires commencent par demander un permis de restaurant bar et après 3 mois ça devient une discothèque avec le trottoir bloqué par des cordons de cinéma, ceci 4 soirs par semaine. Il y a attroupement de plus de 30 à 40 personnes jusqu'à 4 heures du matin ,ça perturbe la circulation des policiers et pompiers. voir les rapports de police à ce sujet.</p> <p>L'été s'en vient et il nous sera impossible d'ouvrir les fenêtres, on ne dort plus la nuit à cause du bruit, des gens qui crie toute la nuit. Prenez vos responsabilités en main, n'attendez pas qu'on le fasse pour vous.</p> <p>P.S. Il y a aussi eu un cocktail Molotov il y a quelques années, ne mentionnez pas mon nom.</p>

Jen Dah Yé Dassine	M. le maire	Bonjour, je souhaite avoir le choix d'utiliser un bac vert et non un sac en plastique bleu qui à mon avis ne suit pas les politiques en vigueur. La ville a banni les sacs en plastique dans les commerces et pourtant, nous sommes obligés de continuer de les utiliser pour le recyclage. Les citoyens qui souhaitent continuer de les utiliser sont libres, mais moi aussi, je dois avoir le choix de prioriser un bac vert, comme s'est le cas à Rosemont. Merci
Hazel Field	M. le maire	I live in Plateau-Mont-Royal where for years, many residents have been literally forced, by your law, to purchase single use, ultra expensive (over time) plastic bags for their recycling, instead of the logical alternative >reusable solid plastic bins like other Montrealers use. And because of the expense, the majority of plastic bags purchased are obviously not the biodegradable type-a reality that should be considered. Because science has proven that single use plastic poses a threat to the entire planet And because "Biodegradable plastics are made from the same materials as conventional petroleum based plastics, but with even more chemicals" and don't necessarily always 'biodegrade' without damage to the environment, your administration's recycling policy is potentially damaging the very environment that it purports to be saving.> encouraging the consumption of, and consequently, the production of MORE plastic, Will you kindly reconsider and permit our use of reusable bins?
Elsie Lepp	M. le maire	Poser Parc à chiens à Jeanne Mance
Valerie Cusson	M. le maire	Cette année, nous avons eu le privilège pour une première fois en 20 ans d'obtenir un espace clôturé pour nos chiens accessible en tout temps et légal durant l'hiver 2022-2023. Les usagers étaient ravis et l'espace est demeurée propre. Or, le week-end dernier, un employé est venu enlever la pancarte. Que faisons-nous maintenant ? Les usagers continuent d'y aller en attendant la fonte des neiges mais c'est un dossier urgent! Les chiens, c'est 7 jours sur 7 , 2-3 fois par jour. Ce n'est pas un loisir saisonnier comme le ski, de fond, le hockey, le soccer, le tennis ou le volley-ball...Nous aimerions obtenir un espace clôturé temporaire en attendant l'aménagement du parc à chiens annoncé dans le plan directeur d'ici 3-5 ans. L'ancien espace longeant l'avenue du parc est de bonne taille mais il faudrait le clôturer pour la sécurité des chiens, des cyclistes et piétons qui ne veulent pas rencontrer de chiens. Juste à enlever des sections de clôture durant le week-end cycliste. Merci.
Alex Thumm	M. le maire	Le conseil a-t-il pris connaissance du Livre blanc sur le stationnement à Montréal, publié le 7 mars dernier par le Conseil régional de l'environnement de Montréal ? Est-ce que l'arrondissement cherchera à adopter ses propositions et si oui, lesquelles et quand ?
Simon Cuisinier	M. le maire	Quand les graffitis à la gloire du fascisme, d'Hitler et de la haine anti policiers seront-ils effacés de l'aire de jeux des jeunes enfants? La présence de ces croix gammées est un crime et ne doit être en aucun cas tolérée. Nos enfants ne méritent pas de jouer dans un tel environnement.
Robin Boisvert	M. le maire	Bonjour, au conseil de novembre, M. Rabouin annonçait qu'un point de dépôt pour le recyclage du verre sera enfin mis en place sur le plateau. Nous avons appris que le site était trouvé, au bout de Laurier Est, pour les conteneurs, mais aussi que le projet était annulé pcq pas de fournisseur pour faire la collecte.Ça fait 10 ans qu'on attend ça. Le verre se brise et contamine la chaîne du recyclage dans les centres de tri. Le verre qu'on met au recyclage se retrouve dans les sites d'enfouissement. Radio-Canada révélait le 23 mars, juste au centre de tri St-Michel, annuellement environ 20 000 tonnes de verre se retrouvent au dépotoir. Les conteneurs à Ahuntsic sont un énorme succès depuis + de 2ans. Il y a ce genre de site dans plein de villes au Québec depuis de nombreuses années.Est-ce vrai que le projet est annulé sur le plateau? le verre qu'on met au recyclage s'en va au dépotoir. N y a t il vraiment aucun fournisseur qui peut récolter le verre et vous avez tout essayé?décourageant
Diane Lasnier		La Direction du développement du territoire et des études techniques, division de l'aménagement écologique du paysage nous a confirmés, par voie de correspondance qu'un contrat pour le projet d'aménagement du parc Sans Nom

	M. le maire	<p>avait fait l'objet d'un dossier décisionnel 1164950001, en 2016 qui mentionne que : " La première phase du projet permettra de réaliser un aménagement préliminaire d'une zone de détente et une autre plus ludique pour les usagers. Le but de cet aménagement est de bonifier l'offre de services des espaces récréatifs et de détente, d'embellir et de sécuriser l'espace tout en le rendant accessible aux usagers".</p> <p>Le comité des résidents de la rue Clark et celui du Mile End demandent à l'administration du Plateau-Mont-Royal de respecter ses engagements prévus au dossier décisionnel et de compléter les aménagements au parc Sans Nom. L'affichage vandalisé et le mobilier urbain désuet ne permettent présentement aux usagers de jouir des lieux convenablement.</p>
Maude Landreville	M. le maire	<p>Depuis plusieurs années, le comité Sécurité de l'école primaire Élan, parents et direction visant à améliorer les déplacements autonomes, actifs et sécuritaires des élèves. Le maire a réitéré (lettre janv 2023) les pistes d'aménagement entrevues (lettre nov 2022) avec Mme Giguère: compléter la bande cyclable sur de Bordeaux; y installer des supports à vélos «cyclofixe» sur rue, faire un débarcadère sur de DeLorimier et mettre fin à la circulation de transit dans la ruelle sud. L'école est à l'intersection DeLorimier et Sherbrooke, le SPVM y menait même une opération pour mettre fin "au fléau" de l'interblocage. Le CSSDM, avec Piétons Québec et Vélo Québec, ont reconnu que la situation est problématique et ont appuyé nos démarches pour obtenir un financement du MTQ. Même si la Direction s'est retirée du projet de sensibilisation de rue école, faute de ressources, pouvons-nous compter sur l'implantation rapide des mesures ci-haut nommées avec l'arrivée de la belle saison?</p>

CA23 25 0056
Prolongation de la période des questions et requêtes du public.

Il est proposé par le conseiller Alex Norris

appuyé par la conseillère Marie Sterlin

et résolu :

D'adopter la prolongation de la période des questions et requêtes du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05

10 - Période de questions des membres du conseil.

CA23 25 0057

Octroi de quatre (4) contrats d'une durée de trois (3) ans pour l'entretien du domaine public, soit un premier à l'entreprise Groupe Villeneuve inc. pour la location d'un balai aspirateur avec opérateur au montant de 359 946,48 \$, taxes incluses, (lot 1), un second à l'entreprise Entretien J.R. Villeneuve inc. pour la location d'un balai mécanique avec opérateur au montant de 41 391 \$, taxes incluses, (lot 2), un autre à l'entreprise Entretien J.R. Villeneuve inc. pour la location d'un balai compact avec opérateur au montant de 336 646,80 \$, taxes incluses, (lot 3), et un dernier à l'entreprise Les Équipements Benco Canada Itée pour la location de deux (2) tracteurs lave-trottoirs avec opérateur au montant total de 180 464,76 \$, taxes incluses, (lot 4), et autorisation

d'une dépense totale pour ces quatre (4) contrats de 918 449,04 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 23-19823 (6 soumissionnaires).

ATTENDU QU'un appel d'offres pour des services de location d'un balai aspirateur avec opérateur, des balais mécaniques avec opérateur, d'un balai compact avec opérateur ainsi que de deux (2) tracteurs lave-trottoirs avec opérateurs a été lancé en février 2023;

ATTENDU QUE les entreprises Groupe Villeneuve inc., Entretiens J.R. Villeneuve inc. et Les Équipements Benco Canada Ltée furent les plus bas soumissionnaires conformes (sur un total de 6 soumissionnaires);

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas de suffisamment de main d'oeuvre ni d'équipements nécessaires pour réaliser l'ensemble des activités dans un délai raisonnable;

ATTENDU QUE l'entretien du domaine public est essentiel au quotidien des citoyens afin qu'il bénéficient d'un environnement propre et sécuritaire, tel qu'identifié dans les objectifs de Montréal 2023;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le Directeur des travaux publics et son équipe de la division de la voirie;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'octroyer les quatre (4) contrats suivants:

Lot 1

Location d'un balai aspirateur avec opérateur: octroi du contrat à Groupe Villeneuve inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'appel d'offres public 23-19823.

Lot 2

Location d'un balai mécanique avec opérateur: octroi du contrat à Entretiens J.R. Villeneuve inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'appel d'offres public 23-19823.

Lot 3

Location d'un balai compact avec opérateur: octroi du contrat à Entretiens J.R. Villeneuve inc., plus bas soumissionnaire conforme selon l'appel d'offres public 23-19823.

Lot 4

Location de deux (2) tracteurs lave-trottoirs avec opérateurs: octroi du contrat à Les Équipements Benco Canada Ltée, plus bas soumissionnaire conforme selon l'appel d'offres public 23-19823.

D'autoriser une dépense totale pour ces contrats de 918 449,04 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 23-19823.

D'imputer ces dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1239808002

CA23 25 0058

Octroi d'un contrat de 674 126,94 \$, taxes incluses, à l'entreprise Les Terrassements Multi-Paysages inc., pour le projet d'aménagement du parc Lucia-Kowaluk, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 903 245,98 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 128 000,00 \$ et les contingences de 101 119,04 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-22-21 (5 soumissionnaires conformes).

ATTENDU QUE l'arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie sécuritaires, innovants et attrayants;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite améliorer la qualité de vie des citoyens du Plateau-Mont-Royal en limitant les îlots de chaleur par le verdissement, et en offrant des espaces verts diversifiés;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'octroyer un contrat à Les Terrassements Multi-Paysages inc. pour le projet d'aménagement du parc Lucia-Kowaluk, pour un montant total de 674 126,94 \$, toutes taxes applicables, conformément au cahier des charges préparé pour l'appel d'offres DDTET54-22-21.

D'autoriser une dépense totale de 903 245,98 \$, incluant les taxes, et les incidences au montant de 128 000,00 \$, ainsi que les contingences au montant de 101 119,04 \$, taxes incluses, pour la réalisation du projet d'aménagement du parc Lucia-Kowaluk.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1234950001

CA23 25 0059

Octroi à la firme SNC-Lavalin inc. d'un contrat de 178 138,65 \$, taxes incluses, pour la surveillance environnementale des matériaux contaminés et la traçabilité des sols, pour le projet « Réaménagement géométrique de la rue Boucher, entre les rues Henri-Julien et Saint-Denis, et de la rue Le Jeune, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier », conformément à l'appel d'offres public no. DDTET54-23-01 (Entente no 1549572).

ATTENDU QUE l'arrondissement doit assurer le suivi environnemental des sols lors de ses travaux;

ATTENDU QUE l'arrondissement n'a pas l'expertise pour assurer ce rôle;

ATTENDU QUE la Ville mets à la disposition des arrondissement les firmes ayant cette expertise via l'entente cadre no 1549572;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'octroyer à la firme à la firme SNC-Lavalin inc. un contrat de 178 138,65 \$, taxes incluses, pour la surveillance environnementale des matériaux contaminés et la traçabilité des sols, pour le projet « Réaménagement géométrique de la rue Boucher, entre les rues Henri-Julien et Saint-Denis, et de la rue Le Jeune, entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue Laurier », conformément à l'appel d'offres public no. DDTET54-23-01 (Entente no 1549572 - appel d'offres no 22-19127).

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1236441001

CA23 25 0060

Octroi à la firme SNC-Lavalin inc. d'un contrat de 127 178,45 \$, taxes incluses, pour la surveillance environnementale des matériaux contaminés et la traçabilité des sols, pour le projet « Réaménagement géométrique de l'intersection des rues Frontenac et Rachel, PRR sur la rue Marie-Anne, entre les rues des Érables et Fullum, et Construction des îlots de refuge aux intersections de la rue Rachel et des rues Garnier et Fabre », conformément à l'appel d'offres public no. DDTET54-23-02 (Entente no 1549572).

ATTENDU QUE l'arrondissement doit assurer le suivi environnemental des sols lors de ses travaux;

ATTENDU QUE l'arrondissement n'a pas l'expertise pour assurer ce rôle;

ATTENDU QUE la Ville mets à la disposition des arrondissements les firmes ayant cette expertise via l'entente cadre no 1549572;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'octroyer à la firme SNC-Lavalin inc. un contrat de 127 178,45 \$, toutes taxes incluses, pour la surveillance environnementale des matériaux contaminés et la traçabilité des sols, pour le projet « Réaménagement géométrique de l'intersection des rues Frontenac et Rachel, PRR sur la rue Marie-Anne, entre les rues des Érables et Fullum, et Construction des îlots de refuge aux intersections de la rue Rachel et des rues Garnier et Fabre », conformément à l'appel d'offres public no. DDTET54-23-02, (Entente no 1549572 - appel d'offres no 22-19127).

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1238275001

CA23 25 0061

Octroi à l'entreprise 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) du renouvellement du Lot #1 pour une durée d'une (1) année, au montant de 102 009,64 \$, taxes incluses, pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (Entente no 1471861 liée à l'appel d'offres 21-18568), ainsi qu'à l'entreprise Excavation A.V. inc., pour le renouvellement du Lot #3 pour une durée d'une (1) année, au montant de 193 278,72 \$, taxes incluses, pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires (Entente no 1471972 liée à l'appel d'offres 21-18568).

ATTENDU QU' un appel d'offres fut lancé en février 2021, pour les services de location de rétrocaveuses avec opérateurs, entretien et accessoires, à taux horaire, afin de réaliser différents travaux sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dont la plantation d'arbres, ainsi que des travaux d'aqueduc et d'égouts ;

ATTENDU QUE l'arrondissement ne dispose pas de suffisamment de main-d'œuvre, ni d'équipements nécessaires pour la réalisation de différents travaux d'excavation;

ATTENDU QUE la plantation d'arbres est essentielle pour augmenter la canopée urbaine et lutter contre les îlots de chaleur et que l'arrondissement doit maintenir son réseau d'aqueduc et la qualité de l'état de ses rues et trottoirs en bon état, afin d'assurer un cadre de vie sain et sécuritaire pour les citoyens;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le Directeur des travaux publics et des gestionnaires de son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'octroyer à l'entreprise 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) le renouvellement du Lot # 1 pour une durée d'une (1) année, au montant de 102 009,64 \$, taxes incluses, pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, conformément à l'entente no 1471861 liée à l'appel d'offres 21-18568.

D'octroyer à l'entreprise Excavation A.V. inc., le renouvellement du Lot # 3 pour une durée d'une (1) année, au montant de 193 278,72 \$, taxes incluses, pour la location d'une (1) rétrocaveuse avec opérateur, entretien et accessoires, conformément à l'entente no 1471972 liée à l'appel d'offres 21-18568.

D'imputer ces dépenses, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.05 1219110001

CA23 25 0062

Octroi d'un soutien financier maximal de 7 500 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison des jeunes du Plateau inc. dans le cadre du projet « La Buvette Baldwin », et approbation du projet de convention à cet effet.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'octroyer une contribution financière de 7 500 \$, toutes taxes applicables, à l'organisme Maison des jeunes du Plateau inc. dans le cadre du projet « La Buvette Baldwin ».

D'approuver le projet de convention avec l'organisme Maison des jeunes du Plateau inc. pour la période du 4 juillet au 18 août 2023, et dont une copie est jointe en annexe au dossier décisionnel.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1239234001

CA23 25 0063

Autorisation d'une dépense maximale de 1 350 \$, toutes taxes applicables, pour la participation au déjeuner du 37e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin
appuyé par la conseillère Laurence Parent

et résolu :

D'autoriser une dépense maximale de 1 350 \$, toutes taxes applicables, pour la participation au déjeuner du 37^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1239760001

CA23 25 0064

Approbation du dépôt d'une demande de subvention au Conseil des arts du Canada, au montant de 25 000 \$, pour des activités littéraires dans les bibliothèques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en 2024.

VU l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin
appuyé par la conseillère Laurence Parent

et résolu :

D'approuver le dépôt de la demande de subvention au Conseil des arts du Canada, au montant de 25 000 \$, pour des activités littéraires dans les bibliothèques de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en 2024.

D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :

- a) le maire d'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
- b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

D'augmenter la base budgétaire de l'arrondissement conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel, selon la réponse du Conseil des arts du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.02 1239914001

CA23 25 0065

Approbation du rapport final comprenant le détail des dépenses pour le projet ayant fait l'objet d'une aide financière auprès du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU), pour la rue Roy (Terrasse Roy), entre les rues Coloniale et de Bullion.

ATTENDU QUE l'arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie sécuritaires et favorisant les déplacements actifs;

ATTENDU QUE l'obtention d'un soutien financier par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) rend possibles la bonification de projets d'aménagement en permettant de combler l'écart budgétaire et en consolidant la viabilité des projets;

ATTENDU QUE l'arrondissement a obtenu une aide financière du MTQ pour le programme TAPU 2020-2021 pouvant atteindre un montant maximal de 250 000 \$, pour la réalisation du projet de réaménagement géométrique de la rue Roy (Terrasses Roy), entre les rues Coloniale et de Bullion, contribuant ainsi à l'apaisement de la circulation dans les parcours piétons;

ATTENDU QUE l'arrondissement a assumé sa part du coût des travaux de 2 061 180,75 \$, soit un montant équivalent ou supérieur à l'aide financière obtenue;

ATTENDU QUE la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement a procédé à l'acceptation provisoire partielle des travaux de réaménagement, tel que recommandé par les professionnels de la construction affectés au projet;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques et son équipe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'approuver et de déposer au Ministère des Transports du Québec le rapport final attestant, le tout aux conditions énoncées dans les modalités d'application du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)*, afin de recevoir le paiement du solde de ladite aide financière dans le cadre de la réalisation du projet de réaménagement géométrique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1237272003

CA23 25 0066

Autorisation d'une affectation de 350 000 \$ en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement afin de soutenir la réalisation des projets de piétonnisation, soit l'avenue du Mont-Royal et l'avenue Duluth.

ATTENDU la responsabilité de l'arrondissement de contribuer au dynamisme et à la sécurisation des activités sur les artères commerciales;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'autoriser une affectation d'un montant de 350 000 \$ en provenance du surplus de gestion de l'arrondissement afin de soutenir la réalisation des projets de piétonnisations, soit l'avenue du Mont-Royal et l'avenue Duluth.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

De déléguer l'autorisation de dépenses conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.04 1239881002

CA23 25 0067**Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2023.**

ATTENDU QUE conformément à l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le trésorier a déposé les certificats attestant l'existence des crédits suffisants aux fins mentionnées aux présentes;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4) et de l'article 477.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), il est requis de déposer au conseil d'arrondissement un rapport de toute décision prise relativement au pouvoir délégué, et ce à la première séance ordinaire tenue après l'expiration d'un délai de 25 jours suivant la prise de décision;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 28 février 2023, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.05 1238863003

CA23 25 0068**Ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de la rue Duluth, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, du 19 juin au 5 septembre 2023.**

ATTENDU QUE la fermeture de l'avenue Duluth a été sélectionnée pour faire partie du projet des rues piétonnes saisonnières de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3, paragraphes 1, 3 et 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible d'établir la vocation des voies de circulation de même que leur sens;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant la fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue Duluth, sauf exceptions, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Saint-Hubert, du 19 juin au 5 septembre 2023.

D'autoriser la circulation des cyclistes et autres modes légers à assistance électrique ou non (triporteur, trottinette, planche à roulette, patins à roulettes, etc.).

D'interdire la circulation aux bicyclettes assistées ressemblant à une moto, aux scooters munis d'un plancher plat et les cyclomoteurs électriques.

De maintenir l'accès à l'avenue Duluth pour la livraison et l'entretien de 7 h à 11 h du lundi au dimanche.

De maintenir l'accès aux rues transversales.

D'autoriser l'installation de signalisation de détour et de circulation locale ou de changement de sens de rue pour permettre l'accès aux résidences sur les rues transversales sans débouchés.

D'autoriser la livraison par vélos-cargos à assistance électrique et des vélos à assistance électrique avec remorque en tout temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1239881001

CA23 25 0069

Ordonnance déterminant la fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue du Mont-Royal, sauf exceptions, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum, ainsi que de la rue Latreille entre la rue Cartier et l'avenue Papineau, du 20 mai au 5 septembre 2023.

ATTENDU QUE la fermeture de l'avenue du Mont-Royal a été sélectionnée pour faire partie du projet des rues piétonnes saisonnières de la Ville de Montréal;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3, paragraphes 1, 3 et 8 du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M. c. C-4.1) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, il est possible d'établir la vocation des voies de circulation de même que leur sens;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des études techniques;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

D'édicter une ordonnance établissant la fermeture à la circulation véhiculaire de l'avenue du Mont-Royal, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum, sauf exceptions, du 20 mai au 5 septembre 2023.

D'autoriser la circulation des cyclistes et autres modes légers à assistance électrique ou non (triporteur, trottinette, skateboard, patins à roulettes, etc.).

D'interdire la circulation aux bicyclettes assistées ressemblant à une moto, aux scooters munis d'un plancher plat et les cyclomoteurs électriques.

De maintenir l'accès à l'avenue du Mont-Royal pour la livraison et l'entretien de 7 h à 11 h du lundi au dimanche.

D'autoriser la livraison par vélos-cargos à assistance électrique et des vélos à assistance électrique avec remorque en tout temps.

De maintenir des accès aux rues transversales.

D'autoriser l'installation de signalisation de détour et de circulation locale ou de changement de sens de rue pour permettre l'accès aux résidences sur les rues transversales sans débouchés.

D'édicter une ordonnance établissant la fermeture à la circulation véhiculaire du tronçon de la rue Latreille, entre la rue Cartier et l'avenue Papineau, pour contrer le transit, et installer un bac de plantations à l'avenue Papineau.

D'autoriser l'inversion du tronçon de la rue Cartier, entre la rue Gilford et l'avenue du Mont-Royal, (mise à sens unique vers le sud) pour garder ouverte l'intersection Cartier/Mont-Royal.

D'autoriser l'inversion du tronçon de la rue Marquette, entre la rue Gilford et l'avenue du Mont-Royal, (mise à sens unique vers le nord) pour garder ouverte l'intersection Marquette/Mont-Royal (demande du Service de sécurité incendie de Montréal).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1236768006

CA23 25 0070

Avis de motion et dépôt du projet du Règlement (2023-03) modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par le maire de l'arrondissement, monsieur Luc Rabouin, qu'à une prochaine séance du conseil il présentera ou fera présenter pour adoption le projet de règlement 2023-03 – *Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal*, afin d'y introduire une infraction applicable à l'immobilisation d'un véhicule dans une voie cyclable en l'absence d'une signalisation interdisant expressément l'arrêt, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

40.03 1237272002

CA23 25 0071**Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Maeva Vilain

et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 avril 2023. Il est 21 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1er mai 2023.